

Comment intégrer et piloter les actions « Air » dans votre Plan Climat Air Energie ?

La DREAL PACA, en collaboration avec la Région, l'ADEME et Air PACA, a réalisé un guide à destination des collectivités soumises à obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour leur faciliter l'intégration de la qualité de l'air dans ces documents.

En effet, la qualité de l'air est un enjeu important dans la région, des outils de surveillance et de réglementation existent depuis plusieurs années. Ce guide, dont une synthèse est présentée ici, apporte des conseils et recommandations pour intégrer la question de la qualité de l'air à toutes les étapes d'élaboration et de suivi de ces documents : diagnostic, objectifs, plan d'actions, suivi et amélioration continue. Le guide dans sa version complète peut être obtenu sur demande à la DREAL.

Pour une aide ou des conseils plus généraux sur l'élaboration des PCAET, il existe au niveau national un centre de ressources accessible à l'adresse suivante :

<http://www.territoires-climat.ademe.fr/>

Deux lois adoptées en août 2015 ont remodelé le cadre d'élaboration des PCAET :

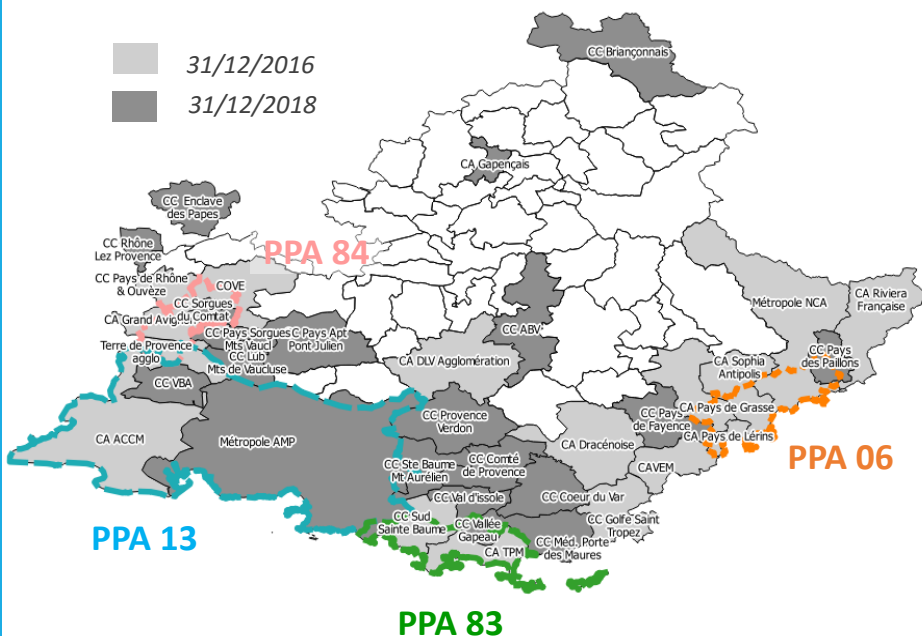
La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) affirme le rôle de **coordinateurs de la transition énergétique** pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) instaure un nouveau cadre pour les Plans Climat, qui évoluent vers des Plans Climat **Air** Energie Territoriaux (PCAET), élaborés par les Métropoles et les EPCI à fiscalité propre.

Pourquoi intégrer l'air dans sa stratégie énergie-climat ?

- Limiter l'exposition de la population à une qualité de l'air dégradée
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- Améliorer l'efficacité de l'action publique, en traitant conjointement des thématiques dont les sources et les impacts sont fortement liés
- Agir pour l'attractivité du territoire

Échéances d'adoption des PCAET



Si le territoire de l'EPCI est concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), son PCAET doit être compatible avec celui-ci.

Les PPA sont téléchargeables sur le site de la DREAL PACA.

Comment intégrer l'air dans son PCAET ?



Où dans le guide?

Chapitre 3

Chapitre 4


Chapitre 5

1. Le diagnostic porte sur:

- Les **concentrations** de polluants dans l'air et le nombre d'habitants exposés à des dépassements de valeurs limites telles que définies dans le code de l'environnement
- Les **émissions** de polluants: quantités émises et principales sources de contribution

Polluants concernés: dioxyde d'azote (NO₂), particules fines, ammoniac (NH₃), dioxyde de soufre (SO₂), composés organiques volatils (COV)

 <http://www.airpaca.org>

 <http://emiprox.airpaca.org>

2. Les objectifs portent sur :

- La **réduction des émissions**, en se référant au SRCAE, PPA éventuel, mais aussi aux textes européens ou nationaux de référence
- La **qualité de l'air** (concentration des polluants) : des lignes directrices sont mises à jour régulièrement par l'Organisation Mondiale de la Santé
- La **réduction du nombre d'habitants exposés** à une mauvaise qualité de l'air

3. Le plan d'actions doit couvrir tous les secteurs d'activité tels que définis dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial

le résidentiel, l'agriculture,
le tertiaire, les déchets,
le transport routier, la branche énergie,
les autres transports, l'industrie hors branche énergie.

Les EPCI doivent **animer et coordonner** les actions dans les domaines climat-air-énergie sur leur territoire, en cohérence avec le PCAET et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), avec **l'implication et la mobilisation de tous les acteurs** (entreprises, associations, citoyens, autres collectivités).

4. La quantification et le suivi de l'impact « Air » des actions demandent quelques adaptations dans la nature des indicateurs à calculer ou collecter.

Un outil développé par Air PACA est disponible pour calculer l'impact « avant-après » de la mise en œuvre des actions.

A noter que le label Cit'ergie® intègre désormais la qualité de l'air.

Polluant	Objectifs indicatifs 2015-2025	Lignes directrices OMS (moyenne annuelle)
Dioxyde d'azote	-30%	40 µg/m ³
Particules fines PM ₁₀	-25%	20 µg/m ³
Particules fines PM _{2.5}	-25%	10 µg/m ³
Dioxyde de soufre	-30%	20 µg/m ³
Composés organiques volatils	-25%	(1)
Ammoniac	-10%	Pas d'impact sanitaire aux concentrations retrouvées dans l'air ambiant

(1) Les COV regroupent une famille très large de polluants. Des recommandations existent pour les plus courants / les plus toxiques : benzène, benzo(a)pyrène...

Exemples d'actions sectorielles

Le guide propose pour chaque secteur d'activité des exemples d'actions à intégrer pour agir sur la qualité de l'air ou de précautions particulières à prendre par rapport à d'éventuels antagonismes entre qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre. Quelques exemples sont repris ci-dessous, mais le lecteur est invité à se reporter au guide pour une analyse plus complète de tous les secteurs d'activité.

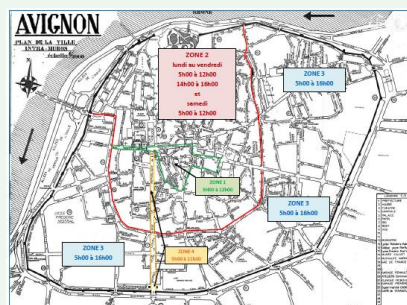
L'aménagement et la planification du territoire

Plusieurs mesures sont indiquées dans les Plans de Protection de l'Atmosphère :

- **Mettre en place des contrats d'axe** dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux projets transport en commun en site propre (TCSP)
- **Imposer des objectifs qualité de l'air** aux nouveaux plans de déplacements urbains et à échéance de la révision pour les existants
- **Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air** dans les documents d'urbanisme et les études d'impact

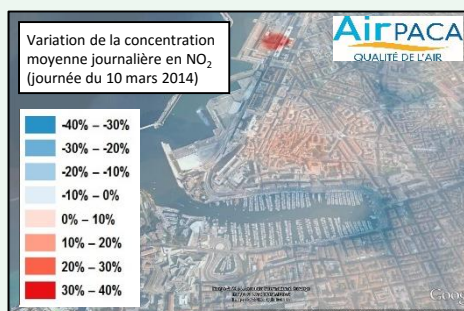
Avignon : élargissement des horaires de livraisons pour les véhicules électriques

La ville d'Avignon a adopté en février 2016 un arrêté municipal visant à élargir les créneaux de livraisons pour les véhicules électriques dans le centre historique. Cette action vise à encourager l'emploi de ce mode de livraison dans cette zone de la ville.



Evaluation d'un aménagement: piétonnisation du Vieux-Port à Marseille

La reconfiguration du quartier (voies réservées aux bus, piétonnisation...) a eu un impact sur la pollution liée au trafic. Avec l'utilisation de la plate-forme de modélisation urbaine gérée par Air PACA, les impacts ont pu être quantifiés et représentés sous forme de vidéo à l'échelle du quartier. La vidéo complète est consultable sur la chaîne Youtube d'Air PACA.



Le résidentiel et le tertiaire

Les collectivités peuvent accompagner ou porter un certain nombre d'actions :

- **Réaliser une enquête** sur les pratiques d'utilisation du chauffage au bois (*exemple Métro de Grenoble*)
- **Utiliser les données du recensement** pour identifier les logements susceptibles d'être soumis à une mauvaise qualité de l'air intérieur (*CU Dunkerque*)
- **Mettre en place un fonds « Air »** pour le renouvellement des installations anciennes de chauffage (*Vallée de l'Arve*)
- Faire respecter l'interdiction du **brûlage de déchets verts**

Exemples d'actions sectorielles

Les transports

En matière de transport, les collectivités disposent d'un grand nombre de leviers pour agir sur la qualité de l'air:

- **Imposer l'intégration d'objectifs sur la qualité de l'air** dans les plans de déplacements
- **Réduire la vitesse** sur certains grands axes urbains et péri-urbains
- **Développer l'information usager et l'intégration tarifaire** afin de favoriser le report modal
- **Améliorer la performance** des flottes de véhicules
- Travailler sur la politique de **stationnement** et de **circulation** pour désengorger le centre ville et diminuer la congestion ...

Pays d'Arles : valorisation matière de résidus agricoles pour éviter leur brûlage

Les règles professionnelles de la construction en bottes de paille (non porteuses) ont été éditées le 1^{er} janvier 2012 et décrivent précisément les différentes techniques de construction (caissons, poteaux poutres) et les enduits pouvant être appliqués.

En Camargue, la paille de riz est aujourd'hui brûlée au champ dans 80% des cas. Un des objectifs du PCAET du Pays d'Arles est de structurer une filière de valorisation de ce sous-produit de la riziculture.

Après une étude de préfiguration menée par l'association Champs de Traverse, la société Bio Insul'Up a été créée sur Marseille en 2015 pour faire émerger concrètement la filière, avec une unité de production.

Palm Express, Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lérins

Bénéficiant des travaux d'aménagement de la plateforme de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) menés par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, la ligne Palm Express, permet de relier Cannes à Mandelieu – La Napoule.

Le Pays de Lérins – Cannes a été lauréat de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ».



L'agriculture

La Région a réalisé en 2014-2015 un diagnostic ClimAgri qui a permis de définir un plan d'actions en concertation avec les acteurs de la filière, dont certaines peuvent contribuer à une amélioration de la qualité de l'air : optimisation de la fertilisation, rénovation du parc de serres, simplification du travail du sol.

Les déchets

De plus en plus de collectivités étudient ou ont engagé un changement de motorisation pour leurs véhicules de collecte.

Energie et industrie

Veiller au respect des meilleures techniques disponibles afin de préserver la qualité de l'air tout en atteignant les meilleures performances énergétiques.

Le 1er juillet 2016, la vignette Crit'Air a été introduite en France !

La vignette Crit'Air distingue en 6 catégories les vieux véhicules, plus polluants des véhicules plus récents et plus respectueux de l'environnement. L'objectif de cette mesure est d'interdire dans le futur, peu à peu, l'accès aux véhicules portant les vignettes Crit'Air les plus basses aux zones à circulation restreinte. Avec la mise en place de la vignette Crit'Air sont instaurées en France des « zones à circulation restreinte (ZCR) » ainsi que des « zones de protection de l'air » (à Grenoble par exemple). Seuls les véhicules disposant d'une vignette Crit'Air peuvent rouler dans ces zones.

